

Arrêté n° 139..... du 31 mai 2018 relatif à la composition du jury du concours commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B dans l'Académie de Mayotte - Session 2018.

LE VICE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Affaire suivie par :
Valérie Andrieu-Maillot

Téléphone :
02 69 61 920 05

[valerie.andrieu-
maillot@ac-mayotte.fr](mailto:valerie.andrieu-maillot@ac-mayotte.fr)

Site Internet :
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :
BP 76
97 600
MAMOUDZOU

VU le code de l'éducation nationale, notamment ses articles L.921-3 et R.262-1 à R.262-2 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;

VU la loi organique n° 2010-1486 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU la loi n° 20110-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

VU l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

VU l'arrêté conjoint du 10 juillet 2014 du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre des Outre-mer portant nomination de Madame Nathalie COSTANTINI, Inspectrice d'Académie, Inspectrice Pédagogique Régionale auprès du Préfet de Mayotte en qualité de Vice-recteur.

ARRÊTE

Article 1 :

Le jury du concours commun pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B est constitué comme suit pour l'académie de Mayotte :

Président :

Monsieur Jean-Marie BAZILE-OCTUVON, Chef de division-Division – Division des affaires financières.

Membres :

Madame Florence MEISEL GENDRIER, Directrice -Direction des affaires culturelles de Mayotte ;

Monsieur François GUYOMAR, Gestionnaire - Collège de BAMANA ;

Monsieur William MINGUELY, Responsable de service – Service Juridique / Secrétariat général ;

Madame Marie-George GIRIER DUFURNIER; Gestionnaire – Collège de Dembeni.

Article 2 :

Les membres du jury se réuniront le lundi 28 mai 2018 afin de fixer le seuil d'admissibilité et d'arrêter la liste des candidats admissibles.

Article 3 :

L'épreuve orale d'admission est fixée au mardi 19 juin 2018.

Article 4 :

Les membres du jury se réuniront le vendredi 22 juin 2018 afin d'arrêter la liste des candidats admis.

Article 5 :

Le secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 15 mai 2018

**Le Vice-recteur,
Nathalie COSTANTINI**

